



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de CONCORET
56430 – CONCORET

SEANCE DU MARDI 9 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 9 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 2 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan

EVEILLARD Evelyne

MEZZALIRA Nicolas

AUBERT Jean-Marie

GARCIA Déborah

SAILLARD Loïc

AUBERT Joëlle

LE BOURHIS Jean-Pierre

VIMAL DU MONTEIL Philippe

MULLER Sarah

LEGLOAHEC Yann

AUBRY Gwenaël

LURETTE Gilles

Secrétaire de séance : Déborah GARCIA

Absents excusés : Edmond GORTAIS (pouvoir à Loïc SAILLARD)

Absents : Alain COAT

N°00-06-2015 – DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie

Le conseil décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour

N° 00A-06-2015 : TRAVAUX DE VOIRIE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE

Le programme de travaux de voirie prévu pour 2015 peut faire l'objet d'un financement au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil est amené à se prononcer pour autoriser le Maire à solliciter les services préfectoraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

N°01-06-2015 – LOTISSEMENT DES LONGUERAIES : VOIRIE 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis des entreprises POMPEI et Brocéliande TP pour les travaux de revêtement des trottoirs du lotissement des Longueraies, à savoir :

- Ent. POMPEI : 8 379,00 € HT (pour 560 m²) Bicouche Finition gravier rouge
- Brocéliande TP : 8 400.00 E HT Bicouche Finition gravier gris
- COLAS TP : 5 800 € HT Bicouche gris ou rouge

Après étude et délibération, le Conseil décide, à l'unanimité de :

- retenir l'entreprise COLAS TP,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant et régler la dépense sur le budget du lotissement 2015.

N°02-06-2015 – ECOLE DU TAUREAU BLEU : VALIDATION DES DEVIS (TRAVAUX 2015)

Vu la délibération du Conseil en date du 10 mars dernier autorisant le Maire à lancer la consultation,
Vu le résultat détaillé de la consultation présenté aux membres du Conseil,

Après délibération, le Conseil décide de retenir les entreprises ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	Résultat du vote
N° 01 – GROS ŒUVRE	LD HABITAT	7 200.00 €	12 Pour 2 Abstentions
N° 02 – MENUISERIES .EXTERIEURES	SAUVAGE	6 736.61 €	13 Pour 1 Abstention
N°03- MENUISERIES INTERIEURES	SAUVAGE	8 908.09 €	13 Pour 1 Abstention
N°04- FAUX PLAFONDS/ ISOLATION	SAUVAGE	16 490.18 €	12 Pour 2 Abstentions
N°05-REVETEMENTS DE SOLS	MENARD	4 273.30 €	13 Pour 1 Abstention
N°06- COURANTS FAIBLES/ COURANTS FORTS / VENTILATION	PICARD ELECTRICITE	34 626.76 €	13 Pour 1 Abstention
TOTAL GENERAL H.T.		78 234.94 €	

Après délibération, le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants et à régler les dépenses sur le budget communal 2015.

N°03-06-2015 –TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : Année scolaire 2015 / 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des associations et des intervenants extérieurs (travailleurs indépendants) vont intervenir durant les Temps d'Activités Périscolaires. Des conventions seront passées avec les différents partenaires.

Au sein de cette convention, seront précisées les obligations de chaque association ou intervenant extérieur ainsi que les modalités d'organisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, EMET, à l'unanimité et par vote à mains levées, un avis favorable à l'intervention :

- d'associations dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires
- d'intervenants extérieurs justifiant qu'une immatriculation professionnelle (extrait Kbis, carte d'artisan...)

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité et par vote à mains levées, Monsieur le Maire à signer les conventions et devis correspondants.

N°04-06-2015 –RENOUVELLEMENT DE CONTRAT : EMPLOI DE SERVICES

Vu la délibération du 07 juin 2013 :

- portant création d'un emploi de service relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe appartenant à la filière technique, à raison d'un temps de travail de 17.50/35^{ème}.
- approuvant le recrutement d'un agent en Contrat à Durée Déterminée (CDD) pour une durée de 1 an.

Vu la délibération du 19 juin 2014 approuvant la reconduction expresse du contrat pour une durée d'un an, à compter du 01/09/2014,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que ce contrat arrive à échéance le 31 août prochain. Celui-ci peut être reconduit de manière expresse, compte tenu des nécessités de services,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'approuver la reconduction expresse du contrat pour une durée d'un an, à compter du 01/09/2015,
- de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice majoré 321 ou à celui qui lui serait éventuellement substitué par une nouvelle réglementation,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat ainsi que d'éventuels avenants au contrat.

QUESTIONS DIVERSES

- Centre de l'Imaginaire Arthurien : demande d'emplacements au camping, du 23 au 26 juillet pour les bénévoles des prestations du CIA)
- Eglise : avancée du dossier. L'entreprise BRIERO a été sollicitée par l'architecte
- Contrats de gaz, signés avec VITOGAZ
- Demande d'une aide pour le passage du BAFA : des aides sont possibles auprès du conseil général, conseil régional et mission locale
- Demande pour refaire le marquage du parking de l'espace de service et d'animation
- Enlèvement des branches au cimetière